
Adresse de la société populaire d'Uzès, qui témoigne son indignation pour la mort du représentant Beauvais, et demande une vengeance éclatante, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Uzès, qui témoigne son indignation pour la mort du représentant Beauvais, et demande une vengeance éclatante, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40398_t1_0179_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La Société populaire d'Uzès témoigne toute l'indignation que lui a causée la mort du représentant du peuple Beauvais, lâchement assassiné à Toulon par les Anglais, et en demande une vengeance éclatante.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Uzès (2).
Le comité de correspondance de la Société des défenseurs de la Constitution républicaine établie à Uzès, au Président de la Convention nationale.

« Uzès, le 14^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société d'Uzès, de laquelle nous sommes l'organe auprès de vous, indignée de la conduite des lâches Toulonnais et vivement affectée de la mort du représentant Beauvais, votre collègue, délibéra, dans son avant-dernière séance, de témoigner à la Convention nationale la part qu'elle prend à l'assassinat commis par les Anglais sur la personne d'un législateur.

« Nous vous envoyons ci-joint l'adresse qu'elle fait à la Convention nationale; nous vous prions de la mettre sous ses yeux, les sentiments qui y sont consacrés sont ceux de la Société tout entière, purgée depuis quelque temps du fédéralisme qui l'infectait.

« FABRE; PELLIN; PHELINE; COULET; SIMON GIDE; J. DUMAS; MOLIERE fils. »

Adresse (3).

La Société des défenseurs de la Constitution républicaine d'Uzès, à la Convention nationale.

« Représentants,

« Ce n'était pas assez, sans doute, que les lâches Toulonnais eussent livré aux Anglais leur port et leur ville, ce n'était pas assez de ce forfait inouï, il fallait encore que la représentation nationale fût violée, que le sang d'un de vos collègues fût inhumainement versé, que Beauvais, enfin, fût victime de cette trahison épouvantable. Notre sang bouillonne, nos âmes s'indignent et se révoltent.

« Français et républicains, recevez nos justes regrets sur l'assassinat de notre collègue immolé à la fureur des Anglais.

« Beauvais, tu fus immolé par des scélérats en défendant les droits du peuple, cher à sa mémoire comme *Le Pelletier* et *Marat*, sa reconnaissance portera ton nom à la postérité, et sa vengeance sera terrible.

« Oui, représentants, vengeance, mais vengeance inexorable; que des bouches d'airain vomissent, sur cette ville abominable le feu, le carnage et la mort; qu'elle soit réduite en cendres, que son nom soit voué à l'exécration publique, à celle de la postérité; que la justice éclatante qu'un grand peuple réserve à ses assassins, frappe ses habitants infâmes, plus cou-

pables mille fois que les tigres qui se sont armés contre la patrie; que les lâches Anglais, comme devant Menin, implorent à genoux la clémence nationale; qu'un monument représentant la trahison frappée du glaive républicain, marque seul l'endroit où existe encore cette ville exécrationnelle, et transmette aux générations futures et le crime et le châtement. Enfin que nos neveux puissent dire: « Là, exista Toulon, là, exista cette ville coupable qui se vendit aux Anglais. »

« Que cet exemple terrible de la justice du peuple français en impose à nos ennemis, qu'il imprime la terreur et l'effroi partout où se trouvera des traîtres, des conspirateurs, s'il en existait encore comme les lâches Toulonnais.

« Représentants, trop longtemps les ennemis de la liberté avaient abusé de votre clémence, de votre générosité, la bonté du peuple, qui depuis quatre ans flotte au milieu des trahisons et des crimes, s'est épuisée. Mandataires fidèles, vous avez pénétré ses intentions, vous avez exécuté son vœu en déployant des grandes, des terribles mesures; elles ont déconcerté nos ennemis, ils ont pâli à l'aspect de votre contenance ferme et la patrie a été sauvée. Le couteau national est levé, qu'il fasse tomber la tête des scélérats qui voulaient donner aux Français les chaînes de la servitude.

« De cette vengeance éclatante dépend la liberté de l'univers et la chute des rois, vous tenez dans vos mains le bonheur du monde, le salut du genre humain. Les trônes s'ébranlent, la royauté chancelle, les tyrans frémissent, le monstrueux despotisme agit ses ailes, le fanatisme secoue sa torche infernale. Frappez, et tout s'évanouit devant la liberté triomphante, devant la majesté d'un peuple qui veut, au prix de son sang, recouvrer ses droits.

« Oui, représentants, vous opérerez ce grand changement; vous rendrez aux peuples courbés sous le joug de l'oppression ce que la nature leur donna avec l'existence; l'univers vous bénira, et les générations futures, frappées d'étonnement, admiratrices de vos travaux illustres, diront avec un saint respect: *La Convention nationale ayant déployé une juste sévérité* contre les ennemis de la patrie, rendit au monde la liberté que des tyrans lui avaient ravie.

« Déjà la Vendée est détruite, déjà les satellites du Nord s'épouvantent, déjà nos soldats républicains entrent dans un pays qu'avait conquis leur courage et qu'une trahison abominable leur fit abandonner. Encore quelques moments, et victorieux partout, ils mettront en poussière les satellites qui voulaient nous donner des fers, et l'univers sera libre!

« Représentants, achevez ce grand œuvre; la nature, la philosophie vous le commandent impérieusement et l'humanité vous l'ordonne. Le peuple est debout, vous secondera de son courage et celui d'un peuple libre n'est jamais vain. Alors, mais pas plus tôt, vous quitterez votre poste; alors, mais pas plus tôt, vous irez vous précipiter dans le sein de vos familles; alors, enfin, vous viendrez recevoir les bénédictions du peuple et la couronne civique qu'il décerne à ses zélés défenseurs.

« Les membres du comité de correspondance,

« J. Dumas, président; PHELINE; FABRE; PELLIN; COULET; MOLIERE fils; SIMON GIDE, secrétaire. »

« Uzès, le 14^e jour du 2^e mois de l'an II de la République, une et indivisible. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 211.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(3) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.